

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

Réf. : 2026-000-YT/NB/AC/DDS
N° 58 CA

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

COMPTE RENDU

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 18 du mois décembre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée » a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann Tainguy**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann **Tainguy**, Dalia **Messara**, Claude **Arnaud-Galli**, Raphaël **Dupouy**, Gaston **Secondi**,
Pierre **Pelletier**, Rémy **Levraud**, Ian **Simms**, Enora **Mignonneau**, Thomas **Dieulle**

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances) :

Olivier **Millagou** remplacé par Sylvia **Bonal**

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Josy **Chambon** représenté par Claude **Arnaud-Galli**
François **Carrassan** représenté par Yann **Tainguy**

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Valérie **Mondone**, Véronique **Lenoir**, Simon **Babre**, Jean-Pierre **Blanc**, Jean-Sébastien **Vialatte**,
Hélène **Bill**

Monsieur Yann **Tainguy** préside la séance qui débute à 14h30.

Monsieur le Président procède à l'appel, fait signer la fiche de présence, fait état de 2 mandats et constate que le quorum est atteint.

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 11 - (Ayant pris part aux délibérations : 13).

Le compte rendu du CA du 16 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle que le CA d'aujourd'hui comporte 8 points :

1. Installation des instances de l'EPCC
2. Présentation et vote du Document Stratégique Pluriannuel de l'établissement
3. Rapport synthétique sur les orientations budgétaires 2026 (ROB) et Débat d'orientation budgétaire 2026 (DOB)
4. Autorisation de signature de la Convention de mise à disposition de personnel 2026-2028
5. Présentation de la convention 2026-2028 régissant la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail confiée au CDG
6. Autorisation de signature d'une convention de groupement de commande portant sur des prestations informatiques
7. Décision Modificative n°2 Budget 2025, rectification d'écriture comptable
8. Autorisation de lancer et de signer un marché de prestations d'entretien du bâtiment des beaux-arts en appel d'offres pour une durée d'un an renouvelable 3 fois

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Raphaël **Dupouy**, présent à sa gauche. Nommé en qualité de personnalité qualifiée par le Département, en remplacement de Monsieur Jean-Luc **Delaunay**.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Directrice pour un point d'information sur le Projet d'établissement et les actualités de l'école.

7 novembre : Séminaire « Assises Nationales de l'ANdÉA » du 4 au 7 novembre 2025 à BA Marseille, autour de la structuration de l'enseignement public de l'art et du design et d'une politique durable pour un futur possible.

Du 5 au 7 novembre 2025 : « Colloque resCAM 2025 », du mercredi 5 au vendredi 7 novembre 2025, organisé par la Métropole TPM, avec une session le 7 novembre au matin à l'ésadtpm-médiathèque.

Du 5 au 30 décembre 2025 : « Droit au cœur », exposition de Tifenn **Pâris**, diplômée DNSEP 2025, avec un vernissage le 4 décembre à 18h30 à la galerie de l'école.

Du 9 au 24 janvier 2026 : « L'antre-lieux », exposition de Jason **Omer**, diplômé DNSEP 2025, avec un vernissage le 8 janvier à 18h30 à la galerie de l'école.

Du 12 au 13 novembre : Élections des représentants étudiants au Conseil Scientifique et Pédagogique.

Du 16 au 22 novembre : Le séminaire franco-allemand Europa (er)leben – Habitons l'Europe ensemble conjoint avec la Köln International School of Design (KISD) , à la Maison Départementale du Plan de la Garde.

Financé par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, l'Université franco-allemande et l'Ambassade de France en Allemagne.

24 novembre : Conférence de Lily Barotte intitulée « Pratique artistique et paysanne en Amérique Latine », dans le cadre d'un cycle de conférences gratuit et accessible au public, au Grand Hall de l'ésadtpm.

Semaine du 17 au 21 novembre : Workshops d'automne « WS écoles du sud ».

Judi 27 novembre à 10h : Conseil Scientifique et Pédagogique en salle de conférence.

Samedi 30 janvier : Journée portes ouverte de l'ésadtpm

Du 31 janvier au 20 février 2026 : « Exposition des diplômé(e)s 2025 », avec un vernissage le 30 janvier à 18h30 au Port des créateurs et Le Métaxu.

Du 26 janvier au 6 février 2026 : « transAMATEURS#2 », exposition des élèves des ateliers des Beaux-Arts, avec un vernissage le 30 janvier à 17h30 à la galerie de l'école.

1^{ère} Délibération : INSTALLATION DES INSTANCES DE L'EPCC

Il convient d'acter la nomination en tant que personnalité qualifiée pour le département du Var de :

- Monsieur Raphael **Dupouy**, qui a été confirmé pour représenter le Département du Var en tant que personnalité qualifiée avec un mandat de trois ans (jusqu'en décembre 2028).

Il est proposé au Conseil d'administration de valider officiellement l'installation du nouveau membre du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des questions puis d'approuver cette délibération.

Délibération N° 18/12/25-01	INSTALLATION DES INSTANCES DE L'EPCC	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
--	---	-----------------------------------

2ème Délibération : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU DOCUMENT STRATEGIQUE PLURIANNUEL

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Directrice qui présente les différents chapitres et indicateurs retenus pour le DSP suite aux réunions avec le CSP et les représentants des collectivités.

Le Conseil d'administration, a entendu la présentation par la Directrice du Document Stratégique Pluriannuel pour la période 2022-2026, annexé à la présente délibération, qu'elle a élaboré conformément aux prescriptions du Ministère de la Culture et aux orientations générales définies pour les établissements publics de coopération culturelle (EPCC).

Il a constaté que ce document incluait :

- Les trois objectifs obligatoires suivants :
 - Structurer la démarche qualité en termes pédagogique
 - Renforcer le suivi de l'insertion professionnelle
 - Structurer la démarche qualité en termes de soutenabilité budgétaire et financière

- Les trois objectifs spécifiques suivants :
 - Renforcer la voix étudiante dans les instances et améliorer le bien-être des étudiants
 - Renforcer l'éducation artistique et culturelle et l'action structurante de programmation artistique sur le territoire
 - Renforcer le rayonnement et l'attractivité internationale de l'établissement

Monsieur le Président propose de débattre sur le DSP qui vient d'être présenté et de donner la parole à qui la demande.

Monsieur Ian **Simms** interroge la Directrice sur les modalités d'animation des futurs stages de pratiques amateurs et sur l'éventualité d'un recours à des étudiants ou diplômés.

Madame la Directrice précise que ces dispositifs sont en phase d'expérimentation et reposent principalement sur des enseignants en poste. Aucun projet formalisé n'est arrêté à ce jour concernant l'intervention de diplômés, cette possibilité restante conditionnée aux moyens financiers disponibles. Elle rappelle la mise en place d'une coordination administrative dédiée aux pratiques amateurs.

Madame Claude **Arnaud-Galli** félicite madame la Directrice pour la qualité du document et souligne l'attention portée aux conditions de travail et au bien-être au sein de l'établissement.

Madame Dalia **Messara** rappelle que le document répond aux exigences nationales tout en respectant les spécificités de l'école. Elle insiste sur les enjeux de soutenabilité financière, d'insertion professionnelle et de vie étudiante.

Madame Sylvia **Bonal**, représentante des enseignants, et Madame Enora **Mignonneau**, représentante des étudiants, expriment leur satisfaction quant à la prise en compte de l'accompagnement des étudiants, notamment sur les plans pédagogique, psychologique et professionnel.

Monsieur le Président souligne l'importance du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés et la nécessité de maintenir un lien durable avec les anciens étudiants.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des questions puis d'approuver cette délibération.

Délibération N° 18/12/25-02	Installation des instances de l'EPCC	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
--	---	-----------------------------------

3^{ème} Délibération : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 ET VOTE

RAPPORT SYNTHÉTIQUE SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Présentation synthétique

Éléments de contexte

Sous l'égide de ses membres fondateurs que sont la Métropole Toulon Provence Méditerranée, le Conseil Départemental et l'État, l'ésadtpm va donc entamer sa seizième année de fonctionnement sous sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Culturelle.

En 2023 le HCERES a rendu son rapport intermédiaire avec des préconisations et des objectifs relatifs au pilotage budgétaire, stratégique et opérationnel.

Au 1^{er} mars 2024 l'école a accueilli sa nouvelle directrice, Madame Nawal **Bakouri** et de nouvelles orientations ont été prises à l'issue de sa prise de fonction dans le cadre du projet présenté par cette dernière.

L'avis définitif d'accréditation a été rendu en juin 2024 avec pour préconisations spécifiques de revoir l'ensemble du positionnement de l'établissement au sein de la politique de site et de l'offre régionale, à l'aune d'un nouvel équipement et de l'arrivée d'une nouvelle direction.

Le Document stratégique pluriannuel a été revu dans sa version définitive à l'automne 2025 et présenté à cette date au CA.

Les formations sont structurées pour répondre aux évolutions de l'enseignement supérieur artistique dans le cadre des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous travaillons au sein du réseau de l'ANDEA (Association Nationale Des Écoles supérieures d'Art et de design), avec les écoles supérieures d'art de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de l'association L'École(s) du Sud, ainsi qu'avec les établissements publics et privés d'enseignement du design de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de l'association Dynamique Design Sud.

Depuis la création de l'établissement, se développe un partenariat privilégié avec l'Université de Toulon qui se concrétisera en 2026 par la signature d'une convention de coopération territoriale en lien également avec l'École d'ingénieur ISEN et d'autres structure du territoire. Sans être inscrit dans une politique de site au sens strict, notre établissement s'attache ainsi à participer de manière active à l'émergence d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche au niveau métropolitain et varois.

L'enseignement y est assuré à la fois par des artistes, des théoriciens et des professionnels engagés dans l'art contemporain, le design et l'architecture.

Cet enseignement de l'art s'opère par un dialogue permanent entre la pratique, la théorie et l'apprentissage du regard. Le premier cycle déploie la phase programme visant à acquérir les fondamentaux en pratique plastique, en histoire et sciences de l'art et en méthodologie de projet.

En fin de cycle, il est proposé les voies d'une initiation à la recherche, consolidée au fil des semestres par des cours de méthodologie, des enseignements théoriques, des phases d'expérimentation, des entretiens avec les enseignants, des monstrosités du travail, et des Ateliers de Recherche et de Création (ARC). Les projets de recherche, à l'adresse de nos étudiants de 2^e cycle et de nos diplômés, se déploient également en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur dont en particulier l'Université de Toulon comme co-financeur.

Les formations dispensées visent à développer les capacités d'initiative, d'invention et d'autonomie des étudiants. Elles offrent à ses diplômés la possibilité de s'insérer professionnellement dans une activité artistique ou des structures culturelles, d'envisager la poursuite de recherches dans le cadre d'un 3^e cycle, (Université, Écoles Supérieures d'Art...), et ainsi qu'une orientation vers d'autres activités (enseignement, formation...) nécessitant, en plus de compétences de création, une pratique réflexive de haut niveau.

Effectifs étudiants au 1 er décembre 2025 :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année Art	3 ^{ème} année Art	4 ^{ème} année Art	5 ^{ème} année Art	2 ^{ème} année Design	3 ^{ème} année Design	total
2025-2026	55	38	38	20	15	12	17	196
2024-2025	55	40	34	17	10	20	15	191
2023-2024	64	37	33	10	12	17	11	184
2022-2023	61	39	26	17	10	13	17	183
2021 - 2022	63	31	30	19	8	21	16	188
2020 - 2021	59	30	36	14	7	22	8	176
2019 - 2020	60	34	25	8	16	12	14	169

Il est à noter que l'école a pratiquement atteint sa pleine capacité en nombre d'étudiants, le projet architectural ayant été établi sur une jauge de 200 étudiants.

Point complet sur les procédures pour l'année universitaire 2025/2026 :

1^{ère} année :

55 étudiants via Parcoursup

2^{ème} année Art :

38 étudiants soit 35 passages en 2^e année + 1 recrutement en commission + 2 redoublants.

3^{ème} année Art :

38 étudiants soit 35 passages + 3 redoublants + 1 recrutement en commission.

4^{ème} année Art :

19 étudiants et une césure

Commission second cycle externe :

14 étudiants inscrits et 6 étudiants admis

Commission second cycle interne :

26 inscrits et 16 admis

5^{ème} année Art :

15 étudiants dont 1 étudiante recrutée en commission

2^{ème} année design :

13 étudiants dont 12 passages + 1 redoublement

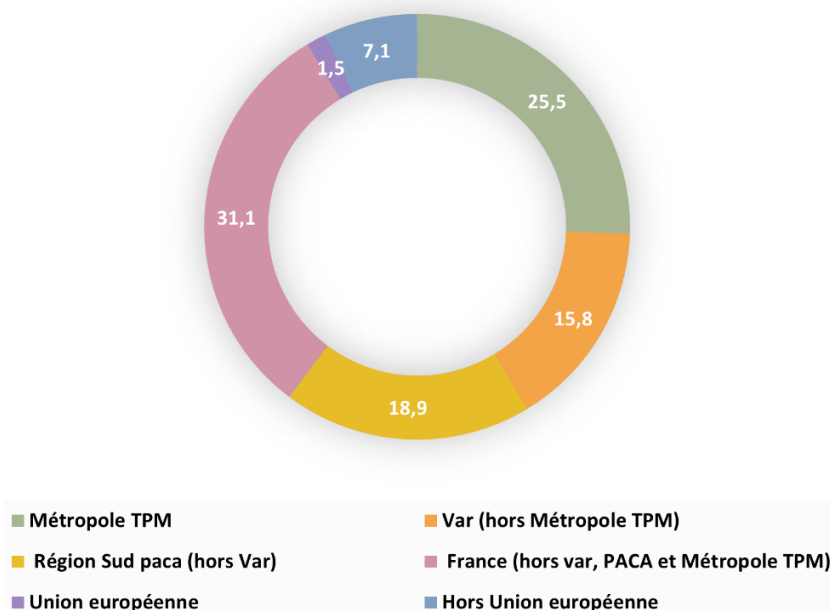
3^{ème} année design :

17 étudiants dont 17 passages

Répartition par cycles et options		% total des étudiants
1er cycle	161	82.1%
2nd cycle	35	17.9 %
1 ^{ère} année tronc commun	55	28,8 %
Option Art (1 ^{er} et 2 ^e cycle)	76	38.7 %
Option Design (1 ^{er} cycle)	35	18,3 %

Provenance géographique		% total des étudiants
Métropole TPM	50	25.5 %
Var (hors Métropole TPM)	31	15.8%
Région Sud paca (hors Var)	37	18.9 %
France (hors var, PACA et Métropole TPM)	61	31.1 %
Union européenne	3	1.5 %
Hors Union européenne	14	7.1 %
Total	196	100 %

Provenance géographique



Pour l'année 2025/2026, nous pouvons observer une légère augmentation du nombre d'étudiants en provenance de la métropole (25.5% contre 30,4% en 2024 /2025).

Nous observons également une légère augmentation de varois hors Métropole (15.8% contre 12,6% en 2024/2025). Concernant les autres départements de la région PACA, on observe cette année une légère baisse du nombre d'étudiants (18.9% contre 20,9% en 2024/2025).

L'attractivité de l'école augmente au niveau national (31.1% contre 28.8% en 2024/2025) et demeure stable au niveau international (7.1% contre 7.3% en 2024/2025).

Provenance étudiants hors Union Européenne		% total des étudiants
Angleterre	1	0.5%
Bolivie	1	0.5 %
Cameroun	1	0.5 %
Canada	1	0.5%
Chine	2	1 %
Corée	1	0.5%
Côte d'ivoire	1	0.5%
Syrie	1	0.5 %
Liban	1	0.5 %
Kazakhstan	1	0.5 %
Maroc	2	1%
Nicaragua	1	0.5%
Ukraine	1	0.5%
Provenance des étudiants – Union Européenne -		
Italie	1	0.5 %
Belgique	1	0.5%
Total	17	8 .5%

Dans le cadre de la mobilité internationale, le bureau des Relations Internationales a pour objectif de développer l'échange des étudiants, des enseignants et du personnel administratif à travers l'Europe et au niveau international.

La politique internationale de l'établissement est orientée vers le soutien au développement de l'enseignement supérieur artistique dans un contexte de plus en plus global et des défis sociaux, environnementaux et politiques qui y sont liés. Cette orientation permet aux étudiants de développer une souplesse d'adaptation à de nouveaux environnements professionnels et artistiques. Avec les mobilités internationales, nous visons à ajouter une dimension supplémentaire qui permettra aux étudiants de notre école, ainsi qu'au personnel technique, administratif et enseignant, d'élargir leurs horizons professionnels et personnels et de créer de nouvelles relations afin de mieux s'adapter aux événements d'un monde hautement globalisé.

Depuis nous avons pu envoyer de nombreux étudiants à la découverte d'une autre façon d'apprendre, de créer et de vivre, avec de nouvelles expériences académiques, culturelles et personnelles. Nous avons également pu soutenir les enseignants et le personnel technique

dans leurs efforts pour passer du temps à l'étranger afin d'échanger et de nourrir leurs connaissances professionnelles, de développer leurs compétences linguistiques, d'enrichir leur conscience culturelle et de renforcer les liens avec les enseignants et le personnel d'autres universités.

Pour l'année universitaire 2024-2025, nous avons pu recenser 16 mobilités semestrielles sortantes à Venise et Palerme (Italie), Montréal (Canada), Lisbonne (Portugal), Barcelone (Espagne), Dresden et Stuttgart (Allemagne), Liège (Belgique), Banja Luka (Bosnie-Herzégovine) et Prague (République Tchèque) ; dont 2 mobilités de stages ainsi que 4 mobilités de personnel (enseignant, technique et administratif).

Pour l'année universitaire 2025-2026 nous prévoyons d'enregistrer de nombreuses mobilités d'étudiants de différentes sortes (environ 20 mobilités d'études, dont 5 à 6 de longue durée et 7 à 15 de courte durée, ainsi que jusqu'à 8 mobilités de stage), environ 5 mobilités d'enseignants et 2 mobilités de personnel.

BILAN INSCRIPTIONS PRATIQUES AMATEURS

<u>2022/2023</u>	<u>2023/2024</u>	<u>2024/2025</u>	<u>2025/2026</u>
<i>1^{er} T : 274 inscrits</i>	<i>1^{er} T : 301 inscrits</i>	<i>1^{er} T : 248 inscrits</i>	<i>1^{er} T : 261 inscrits</i>
<i>2^{ème} T : 261 inscrits</i>	<i>2^{ème} T : 260 inscrits</i>	<i>2^{ème} T : 212 inscrits</i>	<i>2^{ème} T : 218 inscrits</i>
<i>3^{ème} T : 274 inscrits</i>	<i>3^{ème} T : 258 inscrits</i>	<i>3^{ème} T : 203 inscrits</i>	<i>(en cours)</i>
<i>Inscriptions sur place</i>	<i>Inscriptions sur place</i>	<i>Inscriptions par voie postale</i>	<i>Inscriptions billetterie en ligne</i>

La baisse des effectifs pour 2024/ 2025 s'explique par le changement de méthode d'inscriptions par voie postale qui semble se résoudre par la mise en place des inscriptions numériques. Nous veillerons en 2026 à travailler sur les perspectives et les enjeux relatifs aux évolutions des pratiques amateurs. Une coordinatrice administrative a été nommée.

Priorités du Budget 2026 :

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile Alcais qui apporte des précisions sur le budget

En 2025, dans la continuité des orientations de 2024 initiées dans le cadre du nouveau projet d'établissement porté par la direction et des préconisations effectuées par le HCERES, les objectifs se déclinaient en 3 axes et mettaient l'accent sur la maîtrise budgétaire et la mise en place d'outils de pilotage financier et des ressources humaines.

Ils étaient déclinés ainsi :

- Etablir le projet pédagogique au cœur de l'établissement en lien avec un réseau professionnel, artistique, institutionnel local, national et international.
- Faire de l'école un lieu d'accueil et de vie et encourager les nouveaux collaboratifs
- Modalités de gouvernance et gestion des ressources humaines.

Les objectifs 2026 sont de poursuivre les trois axes de travail, et de consolider et préciser le travail de pilotage financier et de réflexion sur les perspectives à 3 ans, commencé en 2025 :

- Sur l'Axe 1 : les objectifs ont été atteints en 2025 notamment par la mise en place des nouvelles maquettes et du logiciel Hyperplanning. Il s'agira de consolider nos projets notamment les partenariats (comme le Contrat de Coopération territoriale avec l'Université de Toulon et l'école d'ingénieur ISEN que nous signerons en janvier 2026), les mobilités pédagogiques, la programmation culturelle, dans et hors les murs, les projets recherche et création (travaux collectifs, doctorat recherche et création), séminaires, participation aux colloques et l'inscription dans les réseaux professionnels du territoire mais aussi à l'échelle internationale.

- Sur l'Axe 2 : Les objectifs 2026 sont de continuer à suivre l'ensemble des dispositifs mis en place en 2025 (travaux collaboratifs, conseil des étudiants etc..) en accordant une place très particulière à la formation des personnels à réagir aux difficultés possiblement rencontrées par les étudiants (VHSS[violences et harcèlement sexistes et sexuels], harcèlement). Un état des lieux et une étude seront demandés au CDG afin de pouvoir se doter d'outils et de procédures réactives et efficaces. Les réflexions sur l'accueil et le lieu de vie sont toujours à l'étude, nous continuerons à mettre en place les dispositifs nécessaires à l'amélioration de la vie étudiante.

- Sur l'Axe 3 : les objectifs 2026 sont de continuer le dialogue social à la fois par des réunions régulières de travail et de concertation et par la mise en place du CST[conseil scientifique et technique] en 2026. Le travail de restructuration et de formation se continuera avec des travaux en préparation sur les temps de travail notamment. La restructuration du pôle administratif est en cours concernant la répartition des missions dans le cadre du début de la GPEEC.

Nous poursuivrons les orientations prévues en 2025, soit la maîtrise budgétaire par la mise en place d'outils de pilotage analytique, afin de proposer des perspectives à trois ans, et le pilotage RH notamment avec la mise en œuvre de la GPEEC [gestion prévisionnelle des emplois et des compétences]. Il s'agira également de continuer à développer les partenariats.

Eléments budgétaires :

L'effort de notre établissement pour l'exercice 2026 sera axé d'une part, sur la maîtrise des charges à caractère général (chapitre 011) et des charges de personnel (012) dans le cadre du projet d'établissement et des recommandations émises par le HCERES [Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur], d'autre part, sur la nécessité de développer des ressources propres : produits de la taxe d'apprentissage et développement de projets de partenariats, développement de la recherche

d'accompagnement de projets tels que aides aux résidences de création, recettes relatives à la mise en place du nouveau règlement intérieur des pratiques amateurs.

Il est prévu le renouvellement des personnels dans un cadre budgétaire stable et maîtrisé, en cohérence avec les enjeux et le projet de l'école.

Compte tenu de la fin de la convention de mise à disposition du personnel par la collectivité au 31 janvier 2026, et du renouvellement de celle-ci, il est annoncé une volonté de certains personnels mis à disposition d'intégrer l'EPCC, il restera donc beaucoup moins de personnels mis à disposition en 2026.

Cette partie représente la majorité des dépenses budgétaires de nos exercices, l'analytique le plus fin sera mis en place.

D'ores et déjà un budget analytique relatif aux dépenses liées aux intervenants divers(workshops) nous permet d'anticiper au mieux les aspects budgétaires pédagogiques.

Le détail du budget primitif pour 2026 pourrait être le suivant :

Fonctionnement :

Dépenses :

Les charges à caractère général (chapitre 11) pourraient être d'environ 361 477 €.

Elles incluent notamment une somme de 11 500 € pour des actions dédiées au bien être des étudiants.

- Médecine Préventive (visites médicales et actions de prévention en partenariat avec l'Université de Toulon) : **2 420 €**
- Cours de pilâtes (1 cours de pilâtes par mois pour l'année 2025-2026 en partenariat avec le Studio Baya) : **600 €**
- Mise en place de distributeurs de protections hygiéniques dans les sanitaires de l'établissement : **1 815,66 €**
- Places de cinéma Le Royal : **810 €**
- Epicerie solidaire (tous les jeudis, un panier à 3€ en partenariat avec la Fédération des Etudiants Toulonnais) : **3 800 €**
- Subvention de l'association étudiante de l'école : **2 000 €**

(Soit un total de **11 445,66 € pour 2025**)

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 2 668 519 € pour 2026.

Le coût prévisionnel pour 2026 des agents mis à disposition est de 483 265 € (933 152 € en 2025), pour les agents EPCC de 2 035 254 € (1 737 115 € en 2025), pour les intervenants extérieurs de 150 000 €.

En 2026, l'école continuera à faire intervenir des artistes extérieurs pour des workshops, conférences et séminaires et continuera à avoir recours au service d'une quinzaine étudiants sur des vacances pour des actions de médiation à la galerie, d'accueil de l'école et de la bibliothèque et pour les salons.

Recettes :

Ces dépenses seraient équilibrées par les recettes prévisionnelles comprenant la contribution de l'Etat de 200 000 € pour le fonctionnement général, et le maintien à l'identique des contributions de la Métropole TPM (2 500 000 €) et du département du Var (140 000 €).

Nous souhaitons mettre en place avec l'ensemble des contributeurs des réunions de travail afin de débattre des objectifs du document stratégique pluriannuel et des moyens prévisionnels dédiés pour 2026 et les années à venir.

Les recettes du cursus diplômant et celles des ateliers de pratiques amateurs sont prévues à hauteur de 161 000 €, cette somme est à la baisse compte tenu du vote de l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, nous prévoyons la compensation par l'Etat à hauteur de 36 000 €. Elles se décomposent ainsi : 78 000 € pour le cursus diplômant et 83 000€ pour les pratiques amateurs.

Un travail sur les tarifs, le volume et la stratégie relative aux enseignements des pratiques amateurs sera mis en place courant 2026, pour la rentrée 26/27.

A cela, il convient d'ajouter les produits de la taxe d'apprentissage (15 000 €), du Mécénat (10 000 €), de la redevance distributeur (6 500 €), des conventions de mutualisation pour le régisseur, l'entretien du bâtiment, (20 500 €), et les différentes aides accordées pour nos projets et dispositifs tels que Culture pro, la mobilité internationale, les cordées de la réussite, la contribution vie étudiante et campus et les mesures en faveur de la santé et de la sensibilisation pour la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.

Nous souhaitons pour 2026 continuer à mettre en place des résidences dans le cadre des dispositifs de l'état et développer nos partenariats, un montant d'aide de 21 250 € est donc prévu (11 250 € pour les résidences dans le cadre des dispositifs de l'Etat Culturel, 10 000 € pour les autres partenariats).

Une enveloppe de 45 000 € est prévue pour les mobilités Erasmus qui pourra être réajustée au réel selon les conventions et crédits obtenus.

Nous inscrivons également un montant de 5 646 € pour le paiement des jurys de diplômes, somme accordée en 2025 par la Drac.

Investissement :

Les dépenses d'investissement votées au budget primitif 2025 étaient de 121 027 €.

Il est proposé ici de prévoir 92 000 € pour l'exercice 2026 afin de l'équilibrer avec les recettes d'investissement qui seraient composées de dotations pour un montant de 92 000 €.

Le budget primitif prévisionnel de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée pour l'année 2026 pourrait être de 3 305 196 €.

Recettes prévisionnelles :

Contribution Métropole Toulon Provence Méditerranée	2 500 000 €
Etat	241 646 €
Conseil Départemental	140 000 €
Taxe d'apprentissage	15 000 €
Mécénat	10 000 €
Recettes propres cursus diplômant	78 000 €
Recettes propres pratiques amateurs	83 000 €
Refacturation des services	20 500 €
Redevance Distributeurs	6 500 €
Projets et dispositifs (Mobilité internationale – Culture Pro – VHSS – Mesures santé – Cordées)	39 300 €
Subvention Erasmus +	45 000 €
Projets /résidences	21 250 €
Crous (CVEC)	13 000 €
Investissement	92 000 €
TOTAL	3 305 196 €

Dépenses prévisionnelles :

Personnel MTPM mis à disposition	483 265 €
Personnel EPCC	2 035 254 €
Intervenants extérieurs (vacations, workshops)	150 000 €
Charges générales et dépenses pédagogiques	361 477 €
Chapitre 65 (bourses, mobilités notamment)	89 200 €
Dotations aux amortissements	92 000 €
Charges exceptionnelles	2 000 €
Virement en investissement	0 €
Investissement	92 000 €
TOTAL	3 305 196 €

Evolution des Ressources et Charges

1. Évolution des recettes :

Contributions et ressources propres (hors résultat exercice précédent) :

	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026
MTPM	2 500 000	2 540 000 (2 500 000 subventions de fonctionnement + 40 000 subvention nature city)	2 528 981.28 (2 500 000 subventions de fonctionnement + 28 981.28 subvention nature city)	2 200 000	2 500 000	2 500 000
CD83	-	280 000 (contribution 2021 versée en 2022)	140 000	140 000	140 000	140 000
ETAT	172 700	180 000 - contribution financière de l'état + 16 500 subventions d'investisse- ment de l'état de 2021)	230 000 (180 000 - contribution financière de l'état + 50 000 contribution complémentaire de l'état)	200 000 (contribu- tion financière de l'état)	200 000	241 646
<u>DISPOSITIFS:</u>						
Culture Pro	20 000	-	25 000 30 000 (de 2022)	25 000	25 000	25 000
VHSS	-	-	1 300 600 (de 2022)	3 300	1500	2 000
Mesure en faveur de la santé	7 600	-	1 800 1 600 (de 2022)	-	2 000	
Aide	-	-	12 000	-	7 800	7 800

2. Évolution des principaux postes de dépenses :

	2021	2022	2023	2024	Prev 2025 en cours	Prev 2026
012	2 587 559.91	2 539 843.28	2 652 225.61	2 594 370	2 805 267	2 653 519
011	430 390.74	400 008.53	401 572.39	427 181.24	494 149.82	377 677
20/211	197063.76	83154.01	85987.58	57514.49	90 647	92 000

012 : Charges de personnel et frais assimilés

011 : Charges à caractère général

20 et 21 : investissement

Effectifs de l'ésadtpm et charges de personnel

1. Effectifs de l'ésadtpm

L'effectif total de l'EPCC au 01 décembre est de 48 agents ; il est constitué de 16 agents mis à disposition par la Métropole TPM (agents statutaires) et de 32 agents de l'EPCC (agents statutaires, en CDD, en CDI).

Ces personnels sont répartis sur 3 filières de la fonction publique territoriale : culturelle, administrative et technique.

Il convient également de comptabiliser dans les charges de personnel, des emplois non permanents (vacataires) qui interviennent dans les pratiques amateurs en histoire de l'art, sérigraphie et modèles vivants, ainsi que des vacataires étudiants pour des missions ponctuelles.

Evolution des charges de personnel :

Dépenses de personnel	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
Personnel mis à disposition	1 553 874	1 350 573.7	1 334 748.84	1 077183	923 152	483 265
Personnel EPCC	911 156	973 765	1 060 933	1 533240	1 592 115	2 035 254
Intervenants extérieurs EPCC vacataires	124 875	215 504.58	238 885	NC	170 000	150 000
Total annuel	2 589 905	2539 843.28	2 634 566.84 51 agents	2 610423.39 49 agents	2 685 267 50 agents	2 668 519 50 agents

Les charges de personnel sont donc estimées pour l'année 2026 à 2 668 519 €. Le coût prévisionnel pour 2025 des agents mis à disposition est de 483 265 €, pour les agents EPCC de 2 035 254 €, et pour les intervenants extérieurs de 150 000 €.

2. Le temps de travail du personnel

Comme l'ensemble du personnel de la fonction publique territoriale, le personnel de l'EPCC effectue un temps de travail de 1 607 heures annuelles. En fonction de la mission et du statut, ce temps de travail prend des formes différentes :

- **Personnel administratif et technique :**

Un nouveau règlement du temps de travail a été approuvé en comité technique le 22 septembre 2022 puis adopté par délibération n° 20/10/22-06 du conseil d'administration en date du 20 octobre 2022 pour les agents administratifs et techniques de l'école.

Ce règlement est applicable aux fonctionnaires territoriaux (titulaires et stagiaires), agents en détachement ou mis à disposition au sein de l'ésadtpm ainsi qu'aux agents contractuels de droit public (emploi permanent ou non permanent), depuis le 1^{er} janvier 2023.

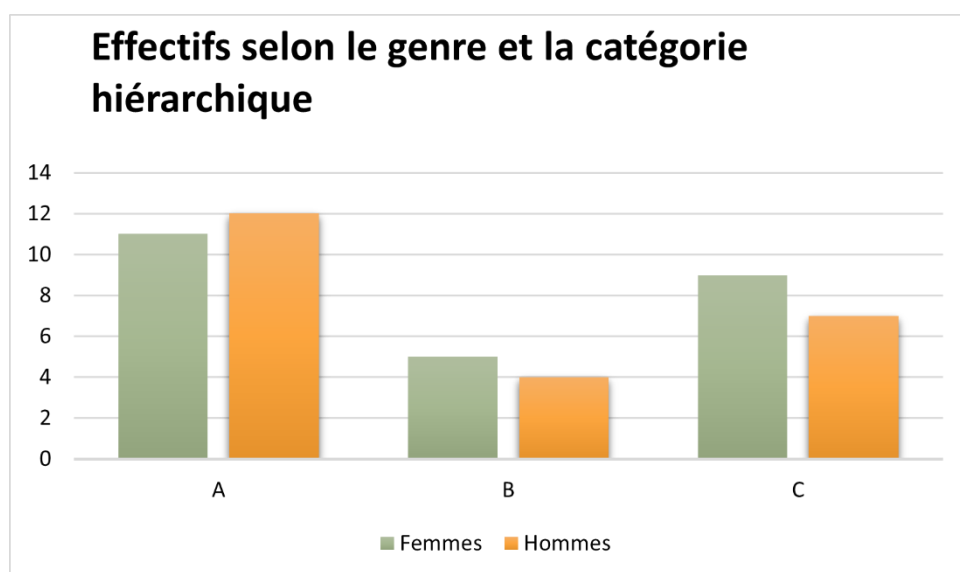
Le règlement ne s'applique pas aux assistants et professeurs d'enseignement artistique.

Il existe deux cycles de travail au sein de l'ésadtpm :

- Un cycle de 40 heures sur 5 jours minimum dans lequel le nombre de RTT s'élève à 29 jours pour les agents à temps plein, et est proratisé pour les agents à temps partiel. L'école ferme deux semaines à Noël et cinq semaines l'été.

Pour la bibliothèque, le règlement du temps de travail a été approuvé en comité social territorial le 23 juin 2023 puis adopté en conseil d'administration par délibération n°12/10/23-05 en date du 12 octobre 2023 :

- Un cycle de 38 heures sur 5 jours minimum de septembre à juin et sur 4,5 jours en juillet/août pour les agents de la bibliothèque dans lequel le nombre de RTT s'élève à 18 jours pour les agents à temps plein, et est proratisé pour les agents à temps partiel.



La journée de solidarité est commune aux agents de l'école et de la bibliothèque ; elle est effectuée un samedi lors de la journée des portes ouvertes de l'école qui a lieu chaque année fin janvier ou début février. Elle est de 7h00 pour les agents administratifs et techniques, de 3h pour les PEA et de 4h pour les AEA.

▪ **Personnel enseignant :**

Le statut particulier des PEA et celui des AEA soumettent ces agents à un régime dérogatoire aux règles classiques applicables en matière de temps de travail appelé « régime d'obligation de service ».

Ainsi, le temps de travail « normal » des PEA est égal à 16 heures par semaine (article 2 du décret du 2 septembre 1991) et celui des AEA est de 20 heures par semaine (article 3 du décret du 29 mars 2012).

En raison de leur régime d'obligation de service, les règles relatives à l'aménagement des temps de travail ne sont pas applicables aux AEA et PEA.

Pour la même raison il n'est pas possible d'annualiser les enseignants artistiques, PEA ou AEA, même pour tenir compte des périodes d'inactivité qui seraient supérieures aux absences liées aux droits aux congés annuels.

Il faut noter cependant que pour la bonne organisation, il est indispensable d'aménager l'ensemble des emplois du temps de l'ésadtpm.

Les PEA et AEA relèvent du régime de droit commun s'agissant des congés annuels.

Les modalités d'exercice des face à face pédagogiques et des autres missions seront réfléchies et partagées avec les personnels concernés en 2026, en concertation, les précédentes réunions n'ayant pas fixé de cadre précis.

Les effectifs actuels se composent de 48 agents qui se répartissent ainsi :

32 agents EPCC ésadtpm dont 19 agents de catégorie A (10 hommes et 9 femmes), 8 agents catégorie B (dont 4 hommes et 4 femmes), 5 agents de catégorie C (5 hommes).

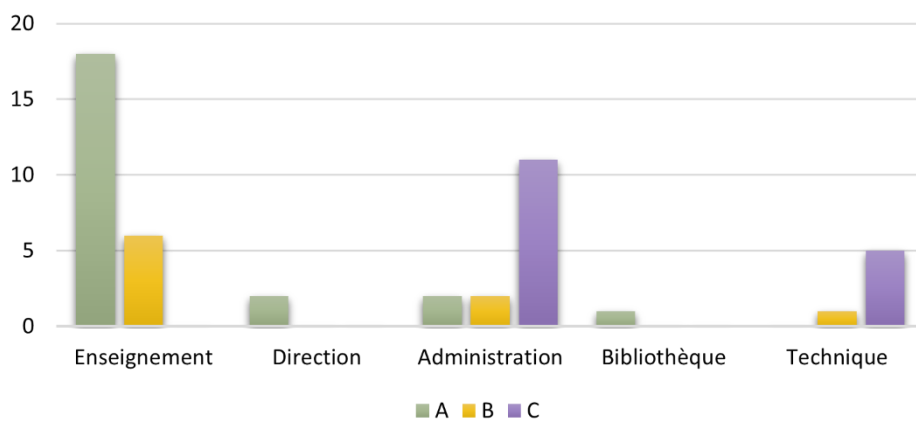
16 agents mis à disposition par la Métropole TPM dont 4 agents de catégorie A (2 hommes et 2 femmes), 1 agent de catégorie B (1 femme), 11 agents de catégorie C (dont 8 femmes et 2 hommes).

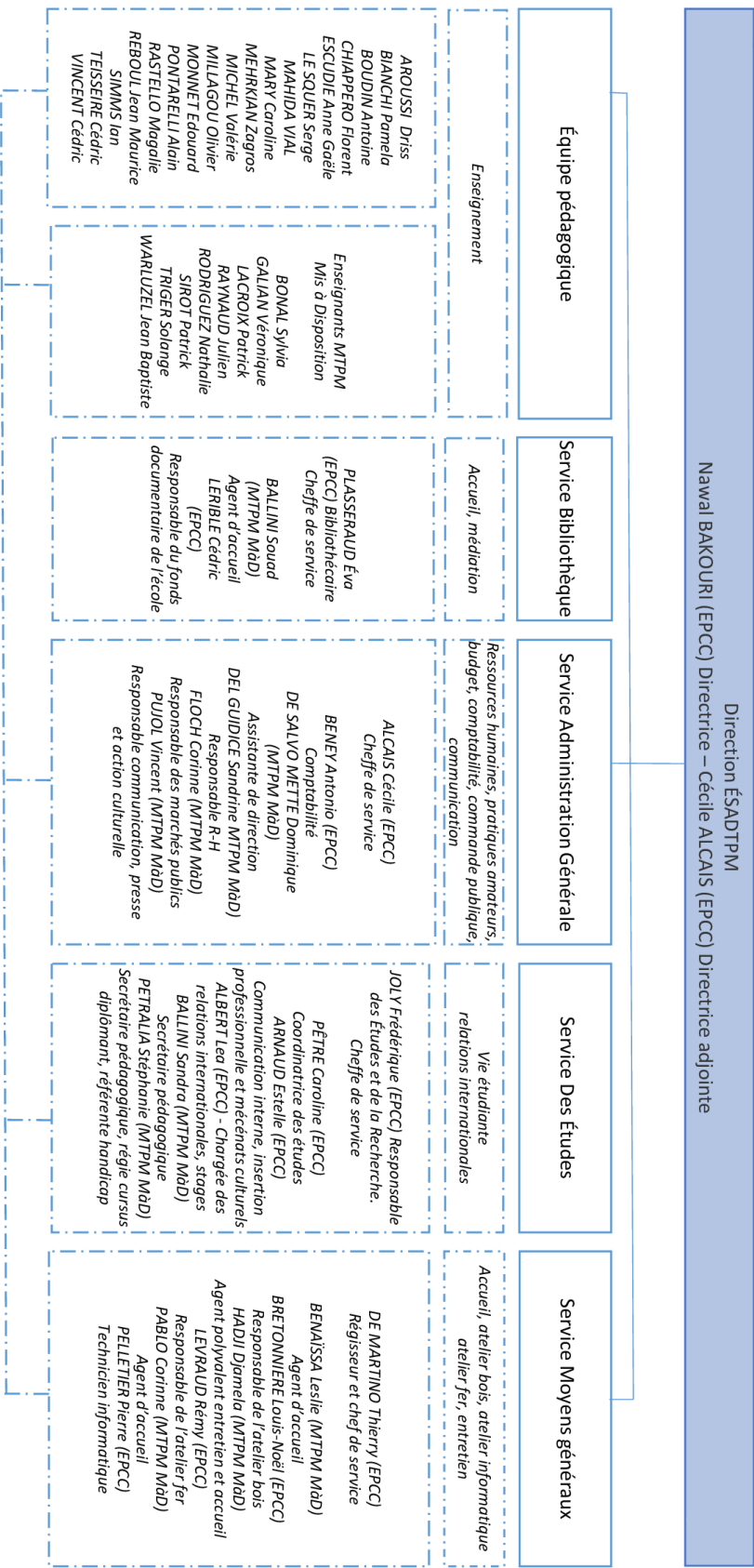
Il y a au total 24 hommes et 24 femmes à l'Esadtpm.

Dans le graphique ci-dessous, on peut constater que sur les 23 agents de catégorie A, 18 sont enseignants (filière culturelle) et 2 font partie de la direction (directrice et directrice adjointe), 2 de la filière administrative (responsable des études et de la recherche/ coordinatrice des études) et 1 de la filière culturelle/patrimoine (bibliothécaire).

Il y a 9 agents de catégorie B, 6 enseignants (filière culturelle) et 2 agents administratifs et un agent technique et il y a 16 agents de catégorie C, 5 agents techniques 11 administratifs.

Emplois occupés par les agents et catégories hiérarchiques





Monsieur le Président propose de débattre sur ce budget qui vient d'être présenté et de donner la parole à qui la demande.

Monsieur le Président souligne l'équilibre global femmes-hommes au sein des effectifs.

Madame la Directrice précise que cet équilibre demeure un objectif constant, notamment lors des recrutements, à compétences égales.

Les orientations budgétaires sont présentées comme une base de réflexion, sous réserve des arbitrages à venir.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des questions puis d'approuver cette délibération.

Madame Dalia **Messara** rappelle que les prévisions budgétaires sont établies sous réserve de la notification définitive des crédits. La reconduction des financements de fonctionnement est envisagée, mais des incertitudes subsistent sur les autres dispositifs financiers.

Délibération N° 18/12/25-03	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 ET VOTE	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
--	--	-----------------------------------

4^{ème} Délibération : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AUPRES DE L'EPCC ESADTPM

Il est exposé au conseil d'administration qu'en 2006, l'école supérieure d'art a été transférée à la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée devenue depuis Métropole. l'EPCC ésadtpm a été créé par la suite en 2011 et à cette occasion, le personnel titulaire a sollicité une mise à disposition auprès de l' Ecole.

Depuis, par convention, la Métropole TPM continue de verser aux agents mis à disposition leur traitement et les frais ainsi exposés font l'objet d'un remboursement à chaque fin d'exercice par l'EPCC Esadtpm.

La précédente convention arrivant à son terme le 31 janvier 2026 ; il convient donc aujourd'hui d'autoriser Madame la Directrice à signer une nouvelle convention avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui renouvellera la mise à disposition de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée de certains des agents des filières administrative, technique et artistique actuellement déjà mis à disposition pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2026 .

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des questions puis d'approuver cette délibération.

Délibération N° 18/12/25-04	AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AUPRES DE L'EPCC ESADTPM	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
--	--	-----------------------------------

**5^{ème} Délibération : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION 2026/2028
REGISSANT LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
CONFIEE AU CENTRE DE GESTION DU VAR**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile Alcais afin de présenter la convention.

Il est proposé de signer une nouvelle convention de trois années afin de bénéficier, en plus des services rendus par le conseiller en prévention de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de l'expertise d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), désigné par le Centre de Gestion du Var. Cette convention nous permet de faire intervenir l'ACFI pour mettre à jour notre document unique au vu de notre plan pluriannuel d'actions et de le faire intervenir par exemple pour des journées de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement auprès de l'ensemble du personnel.

Le renouvellement de cette convention permet également à l'EPCC ésadtpm de se faire assister en cas de besoins sur la mise en place de démarches de prévention multiples, de mise en place d'outils de gestion de différents risques professionnels ou encore la mise en place d'une démarche d'évaluation et de prévention des risques psycho-sociaux.

La convention a été dûment présentée à la réunion de la F3SCT [Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail] du 24 octobre 2025.

La formation spécialisée, instance obligatoire au sein des collectivités territoriales, est composée de représentants des agents et du personnel et se réunit au moins deux fois par an pour examiner les questions relatives à :

La protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail;
L'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositions de régulation de l'utilisation des outils numériques ;
L'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.
Celle-ci a été approuvée.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des questions puis d'approuver cette délibération.

Délibération N° 18/12/25-05	AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION 2026/2028 REGISSANT LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL CONFIEE AU CENTRE DE GESTION DU VAR	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
--------------------------------	--	---------------------------

6^{ème} Délibération : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FONCTIONNEMENT RECURRENT D'UN CENTRE DE SUPPORT INFORMATIQUE AINSI QUE LE MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DU PARC INFORMATIQUE AVEC LE CCAS DE TOULON, LES EPCC OPERA TPM ET ESADTPM ET LA COMMUNE DU REVEST - LES -EAUX

La métropole Toulon Provence Méditerranée lance un marché afin de confier à un prestataire les prestations de service relatives à la gestion du centre de services aux utilisateurs et le maintien en condition opérationnelle des ressources de travail informatique.

Considérant que l'ésadtpm souhaite bénéficier de ce centre de support au même titre que le CCAS de Toulon, l'EPCC Opéra TPL, et la Commune de Revest- Les- Eaux, de manière mutualisée afin de l'utiliser chacun pour leur propre besoin, une consultation va être lancée par TPM en deux lots, dont le lot 1 fera l'objet de ce groupement de commandes

La période initiale sera de deux ans et les coûts minimum et maximum et estimatif pour l'ésadtpm seront de :

- 5 000 € pour le minimum
- 20 000 € pour le maximum
- 8 640 € pour l'estimatif

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, de constituer un groupement de commandes entre les entités visées dans la convention et de définir les modalités de fonctionnement. La Métropole TPM est ainsi désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 2113-7 du Code de la commande publique, la Métropole TPM coordonnateur du groupement est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par ledit Code, à l'organisation de l'ensemble des opérations de gestion des procédures de passation, de la sélection du cocontractant, de signer et notifier le marché.

Les modalités de remboursement de la Métropole TPM par les membres du groupement dont l'ésadtpm seront définies dans une convention financière particulière

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des questions puis d'approuver cette délibération.

Délibération N° 18/12/25-06	AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FONCTIONNEMENT RECURRENT D'UN CENTRE DE SUPPORT INFORMATIQUE AINSI QUE LE MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DU PARC INFORMATIQUE AVEC LE CCAS DE TOULON, LES EPCC OPERA TPM ET ESADTPM ET LA COMMUNE DU REVEST - LES -EAUX	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
--	--	-------------------------------

7^{ème} Délibération : DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2025

Il s'agit d'un rectificatif d'écriture comptable incomplète sur le logiciel Coriolis lors de la production de la maquette budgétaire.

Nous devons rectifier la maquette en intégrant au budget 2025 le montant des restes à réaliser 2024 au niveau des dépenses d'investissement, et en recettes le résultat d'investissement excédentaire reporté pour ces derniers.

Ce rectificatif n'a pas d'incidence sur le budget 2025.

Il convient donc de modifier la section d'investissement en conséquence tant en recettes qu'en dépenses.

Cette décision modificative s'établit donc comme suit à la section investissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
21	21351	Installations générales, agencements, ménagements des constructions – Bâtiments publics	2 545.20	
21	21831	Matériel informatique scolaire	18 519.79	
21	21838	Autre matériel informatique	6 118.44	
21	21848	Autre matériel de bureau et mobiliers	7 292.66	
21	2188	Autres	2 418.70	
001		Résultat excédentaire reporté		36 894.79
TOTAUX			36 894.79	36 894.79

Madame Cécile Alcais relève une erreur à corriger. Cette correction n'a aucune incidence sur l'équilibre budgétaire de l'établissement ni sur les montants précédemment votés.

La modification est nécessaire afin d'assurer la conformité des documents comptables et administratifs.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des questions puis d'approuver cette délibération.

Délibération N° 18/12/25-07	DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2025	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
--	--	-----------------------------------

8^{ème} Délibération : AUTORISATION DE LANCER ET DE SIGNER UN MARCHE DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT DES BEAUX-ARTS EN APPEL D'OFFRES POUR UNE DUREE D'UN AN RENOUVELABLE 3 FOIS

En mars 2022, l'EPCC Esadtpm a passé un marché d'une durée d'un an pour des prestations d'entretien du bâtiment des Beaux-Arts à Chalucet. Ce marché était renouvelable trois fois.

Aujourd'hui il convient de lancer une procédure d'appel d'offres afin qu'un nouveau marché se substitue à l'actuel en mars 2026.

Il s'agit d'un marché de prestations de services qui se définit comme suit :

- Un marché ordinaire de prestations d'entretien des Beaux-Arts à Chalucet d'un an renouvelable 3 fois (minimum annuel en HT : Montant de la DPGF de l'attributaire valorisé par mise au point et maximum annuel en HT : 80 000 €) - Critères de jugement et pondération : Valeur Technique 60% et Prix 40%

Période de réalisation :
Du 15/03/2026 au 15/03/2027

Budget de l'EPCC Esadtpm :
Imputation :
Article 62 83 Chapitre 011
En Fonctionnement

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des questions puis d'approuver cette délibération.

Délibération N° 18/12/25-08	AUTORISATION DE LANCER ET DE SIGNER UN MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT DES BEAUX-ARTS EN APPEL D'OFFRES POUR UNE DURÉE D'UN AN RENOUELABLE 3 FOIS	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
--------------------------------	--	---------------------------

POINT D'INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne la parole à la Directrice pour rappel

Événements :

- Journée porte ouvertes le samedi 31 Janvier 2026
- Vernissage « transAMATEURS#2 », Du 26 janvier au 6 février 2026 à 17h30 et « Exposition des diplômé(e)s 2025 » Du 31 janvier au 20 février 2026 à 18h30

CSP :

Les élections ont eu lieu le 14 novembre 2025.

Les représentantes et représentants des élèves au Conseil Scientifique et Pédagogique sont :

Pour le collège étudiant de :

- Première année : Gwendoline **Lecerf** / Olivio **Knecht**
- Deuxième année art : Raven **Debaere** / Thomas **Dieulle**
- Deuxième année design : Yoan **Poncin** / Letizia **Toh Dinghi**
- Troisième année art : Elyne **Deroch** / Liam **Pinol**
- Troisième année design : Stella **Rey** / Samuel **Bourbon**
- Quatrième année art : Léo **Bergère** / Lucille **Tissandier**
- Cinquième année art : Sullivan **Forestier** / Lilli Parra **Cabrolie**

Date de la réunion du prochain Conseil d'administration

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée au **mercredi 11 février 2026 à 14h30.**

Un courriel sera envoyé à l'ensemble des membres pour les informer.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 16h45

**TOUTES LES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DE CETTE SÉANCE PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES
À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE.**

Mis à l'affichage, le

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann Tainguy